

# **VALBIOTIS**

Société Anonyme

ZI des Quatre Chevaliers  
12F, Rue Paul Vatine  
17180 PERIGNY

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites, existantes ou à émettre**

Assemblée Générale du 28 mai 2020 – Résolution n°18

# VALBIOTIS

Société Anonyme

ZI des Quatre Chevaliers  
12F, Rue Paul Vatine  
17180 PERIGNY

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites, existantes ou à émettre**

Assemblée Générale du 28 mai 2020 – Résolution n°18

---

Aux actionnaires de la société VALBIOTIS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 5% du capital social existant au jour de la présente assemblée, étant précisé que sur ce plafond, s'imputera le nombre total d'actions auxquelles pourront donner droit les options pouvant être octroyées par le Directoire au titre de la 17<sup>ème</sup> résolution.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois, à attribuer des actions gratuites, existantes ou à émettre.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense, le 13 mai 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Benoit PIMONT